

## Chapitre 13

## GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX

**Note.**

1. Le n° 13.02 comprend notamment l'extrait de réglisse, l'extrait de pyrèthre, l'extrait de houblon, l'extrait d'aloès et l'opium.

En sont, par contre, exclus :

- a) les extraits de réglisse contenant plus de 10 % en poids de saccharose ou présentés comme sucreries (n° 17.04);
- b) les extraits de malt (n° 19.01);
- c) les extraits de café, de thé ou de maté (n° 21.01);
- d) les sucres et extraits végétaux constituant des boissons alcooliques (Chapitre 22);
- e) le camphre naturel et la glycyrrhizine et les autres produits des n°s 29.14 ou 29.38;
- f) les concentrés de paille de pavot contenant au moins 50 % en poids d'alcaloïdes (n° 29.39);
- g) les médicaments des n°s 30.03 ou 30.04 et les réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins (n° 30.06);
- h) les extraits tannants ou tinctoriaux (n°s 32.01 ou 32.03);
- ij) les huiles essentielles, liquides ou concrètes, les résinoïdes et les oléorésines d'extraction, ainsi que les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles et les préparations à base de substances odoriférantes des types utilisés pour la fabrication de boissons (Chapitre 33);
- k) le caoutchouc naturel, le balata, la gutta-percha, le guayule, le chicle et les gommes naturelles analogues (n° 40.01).

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
13.01		<b>Gomme laque; gommés, résines, gommés-résines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles.</b>			
1301.20.00	00	<b>-Gomme arabique</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
1301.90.00	00	<b>-Autres</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
13.02		<b>Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés.</b>			
		<b>-Sucs et extraits végétaux :</b>			
1302.11.00	00	<b>--Opium</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
1302.12.00	00	<b>--De réglisse</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
1302.13.00	00	<b>--De houblon</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
1302.19.00	00	<b>--Autres</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
1302.20.00	00	<b>-Matières pectiques, pectinates et pectates</b>	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
		<b>-Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés :</b>			

## TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
1302.31.00	00	--Agar-agar	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
1302.32.00		--Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Gomme de guar .....	KGM		
	90	----Autres .....	KGM		
1302.39.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR : En fr.
	10	----Carraghénane (extrait de la mousse d'Irlande) .....	KGM		
	90	----Autres .....	KGM		